Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_79_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2025 – 79 - 03** - Séance 17 décembre 2025

En exercice : **20**

Présents : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **9 décembre 2025**

Date de l'affichage : **9 décembre 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le **mercredi dix-sept décembre** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Dominique RICHARD, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Caroline GAVARD,

Excusés : Jean-Yves QUÉLENNEC, (pouv à C. Davard), Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS, Léonce GUIÉNO, Sylvain ROBERT, Jérôme MARQUET

Secrétaire de séance : Stéphane GUILLOU

SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032

L'article 1er de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage énonce que dans chaque département, un schéma prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées. Ce schéma départemental est élaboré par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Il est révisé au moins tous les six ans à compter de sa publication.

Ce schéma est l'outil principal de planification des politiques destinées aux gens du voyage.

Au regard du diagnostic et des évolutions réglementaires, les objectifs prioritaires retenus dans le projet de schéma départemental pour la période 2026-2032 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_79_03-DE

- Intervenir sur l'ancrage des ménages en créant 50 terrains familiaux locatifs sur l'EPCI ménages ;
- Améliorer le système de gestion des aires ;
- Mises aux normes des aires de grands passages ;
- Améliorer la coordination entre acteurs ;

En lien avec ces objectifs, le schéma présente un certain nombre d'actions et notamment :

- La création de 50 terrains familiaux et/ou de logements adaptés ;
- La réhabilitation des aires d'accueil vieillissantes ;
- L'amélioration nécessaire de la coordination des acteurs.

La commune de Montgermont prévoit la suppression de son aire d'accueil des gens du voyage située rue de Pacé et sa transformation en terrains familiaux. Le nombre de terrains familiaux à réaliser pour le prochain schéma départemental s'élève au minimum à trois unités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➢ Émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage 2026-2032.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Stéphane GUILLOU



Le Maire

Laurent PRIZÉ

